



COMMISSAIRES

IFRS

Calendrier

Cies régionales	sept.	oct.	nov.	déc.	jan.	fév.	mars	avril	mai	lieu
Nancy P. 194			12							Nancy
Paris P. 200						19				Paris
Riom P. 213					28					Riom
Versailles P. 220				11						Versailles

Code

4014

Durée

1 Jour

Droits d'inscription

400 euros HT

Support pédagogique,
cas pratiques, aides visuelles
et documentation inclus.

Les comptes consolidés en IFRS

Formation soumise à homologation du Comité scientifique.

🌀 Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes.
- Experts-comptables.
- Collaborateurs confirmés.

🌀 Objectifs

- Connaître les règles de présentation des états financiers IFRS et les informations à fournir en notes annexes.
- Appréhender les différences entre les normes IFRS et la réglementation française applicable aux comptes consolidés.

🌀 Questions traitées

Les développements proposés dans cette formation portent sur l'application des normes IFRS aux comptes consolidés de PME (Rappels sur le règlement CRC 99-02 et liaison avec les IFRS).

- Le périmètre et les méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31).
- Les principaux retraitements et éliminations de consolidation en IFRS.
- La présentation des états financiers IFRS (IAS 1, 7 et 14).
- Les regroupements d'entreprises (IFRS 3).
- Les textes applicables à compter du 1.1.2010 : IFRS 3 R et IAS 27 R.
- Les diligences spécifiques du commissaire aux comptes.

🌀 Pré-requis

- Avoir les connaissances fondamentales en matière de comptes consolidés et de normes IFRS.